

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 21.02.2022	Heure 20h40	Numéro 22.126	Département(s) DFDS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupes socialiste et VertPOP

Titre : Fin de la LAE 2, quelles suites dans le domaine de l'accueil extrafamilial ?

Contenu :

En l'absence de la troisième version de la loi sur l'accueil de l'enfance LAE 3 (bien qu'annoncée pour 2021 en 2019 par le Conseil d'État) et au vu des préoccupations relayées récemment par l'Association neuchâteloise des directeurs/trices d'institutions pré/parascolaire (ANDIP), plusieurs interrogations surgissent en lien avec l'accueil extrafamilial dans notre canton.

Nous demandons ainsi au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- La loi sur l'accueil de l'enfance LAE 3 avait été annoncée pour 2021 ; nous sommes en 2022, qu'en est-il de la nouvelle mouture de cette loi ?
- Qu'en sera-t-il des taux de couverture dans la LAE 3 ? Qu'en est-il des réflexions du Conseil d'État à ce propos ?
- Quelles réponses le Conseil d'État entend-il apporter à l'appel (lettre ouverte) lancé par l'ANDIP ? Comment le Conseil d'État voit-il l'introduction d'une convention collective de travail dans le domaine de l'accueil extrafamilial ? Qu'en est-il des discussions avec les différent-e-s actrices et acteurs ?

Développement :

Lors de la rentrée scolaire 2019, le groupe socialiste interpellait (interpellation 19.168) le Conseil d'État concernant l'accueil pré- et parascolaire. Dans sa réponse, le Conseil d'État se réjouissait que les taux de couverture selon le développement voulu par la LAE semblaient pouvoir être atteints jusqu'à fin 2020. Quant à la question de savoir si les taux étaient encore suffisants, le Conseil d'État avait rappelé que le développement prévu dans la LAE se terminait à fin 2020 et qu'il ne souhaitait pas en rester là, mais qu'il avait bel et bien envie de continuer à développer l'offre. Toujours selon le Conseil d'État, une planification devait être soumise au Grand Conseil pour les années 2021 et suivantes. Dans sa réponse, il évoquait également que le taux de couverture de 40% serait l'idéal pour le parascolaire, mais qu'il n'était pas réaliste de proposer un tel taux de couverture car, selon lui, il s'agissait de tenir compte également des difficultés des projets à se concrétiser, notamment faute de moyens financiers et de locaux adéquats, ou par manque de proximité des écoles.

Nous avons également interpellé le Conseil d'État concernant l'introduction d'une convention collective de travail (CCT) dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants. Le Conseil d'État nous avait répondu qu'il était conscient de la valeur ajoutée que représente une telle adoption de la politique salariale au sein des structures d'accueil extrafamilial. Il entendait proposer quelque chose à ce propos dans le cadre de la révision de la LAE 3 qui devait voir le jour dès 2021. Il s'était alors engagé à travailler en étroite collaboration avec toutes et tous les partenaires du domaine – les communes, les structures d'accueil, les partenaires sociaux –, ceci dans le but d'introduire un grille salariale uniforme et équitable en faveur des collaboratrices et des collaborateurs des structures d'accueil extrafamilial du canton, afin de valoriser l'importance et le professionnalisme du travail réalisé.

Depuis la rentrée 2019, avec l'arrivée de la pandémie, nous avons pu rappeler à diverses reprises l'importance des structures pré- et parascolaires. Nous avons posé toute une série de questions à ce propos lors de la session spéciale Covid-19 de mai 2020. Nous nous inquiétions des conditions de travail durant cette période particulière et, au vu de la communication récente de l'ANDIP, nos inquiétudes reprennent de plus belle. En effet, le personnel travaillant dans l'accueil extrafamilial est épuisé, il relate des conditions de travail précaires et, depuis de nombreuses années, il ne se sent pas entendu par le Conseil d'État, malgré des discussions régulières.

Aujourd'hui, nous sommes en 2022 et rien n'a été présenté à ce sujet, alors que la LAE 3 devait reprendre le relais dès 2021. En lien avec le budget, nous avons certes déplafonné la part de contribution des employeurs pour permettre l'accroissement de l'offre dans ce domaine, mais aucune information concernant la LAE 3. En parallèle, une motion a été acceptée par notre parlement afin qu'un rapport réponde à certaines demandes en lien avec l'accueil extrafamilial. Malgré cette motion, et surtout en raison du délai de réponse de celle-ci, des réponses doivent être apportées aujourd'hui.

Le groupe socialiste reste convaincu que pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes, il est nécessaire de soutenir une réelle politique de conciliation entre vies familiale et professionnelle. Il est ainsi nécessaire d'offrir un nombre suffisant de places dans le domaine de l'accueil extrafamilial, ceci afin que les familles neuchâtelaises aient un réel choix quant au mode de garde de leurs enfants et puissent mener une activité professionnelle comme elles l'entendent. Ce sont encore trop souvent les femmes qui réduisent ou arrêtent simplement leur activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant.

De plus, une étude mandatée par le canton et la Ville de Neuchâtel confirme que le développement des places d'accueil extrafamilial (pré- et parascolaire) a des effets bénéfiques en ce qui concerne les activités professionnelles des mères et leurs revenus de carrière, les revenus des ménages, et par conséquent les revenus fiscaux des collectivités publiques neuchâtelaises.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Fuchs-Rota	Romain Dubois	Amina Chouiter Djebaili
Annie Clerc-Birambeau	Corine Bolay Mercier	Julie Courcier Delafontaine
Assamoi Rose Lièvre	Marinette Matthey	Fabienne Robert-Nicoud
Joëlle Eymann	Anne-Françoise Loup	Anne Bramaud du Boucheron
Karin Capelli	Clarence Chollet	Niel Smith
Antoine de Montmollin	Sarah Blum	Céline Dupraz